



Buxières
Buxerulles
Woinville

COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 78 du 22 décembre 2016

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 12 décembre 2016 Absente non excusée : Amandine FLOQUET

Indemnité de fonction des Maires délégués :

La Présidente ouvre la séance et rappelle aux membres du Conseil municipal que lors des élections municipales de 2014, l'indemnité des 2 maires délégués avait été fixée en deçà des plafonds prévus à l'article L.2123-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Or, la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat prévoit que les maires bénéficient, automatiquement et sans délibération, d'indemnité de fonction fixée selon le barème prévu par l'article L. 2123-23 du CGCT et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette loi a fait l'objet d'un amendement adopté en séance publique au Sénat qui a pour effet de supprimer l'obligation d'indemniser les maires au taux maximum pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide donc à l'unanimité de fixer les indemnités de fonction des Maires délégués comme prévu dans la délibération du 15 avril 2014, soit à 40% de l'indemnité du Maire, à compter du 1^{er} octobre 2016.

Madame le Maire est chargée de verser l'indemnité du 4^{ème} trimestre 2016 calculée de cette manière aux 2 maires délégués : Messieurs André NOEL et Elisée FRANÇOIS.

Création d'un circuit de découverte des sites de la guerre 14-18 :

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 56 du 11 octobre 2016. Le Conseil municipal la remplace par la délibération suivante.

Afin de participer au souvenir de la Grande Guerre, de concourir à la valorisation du patrimoine historique et architectural de la commune et d'améliorer son offre touristique et éducative, un projet de circuit de découverte des sites de la guerre 14-18 est proposé.

Le plan de financement adopté par délibération n° 56 en date du 11 octobre 2016 doit être revu ; les sommes des postes de dépenses ne devant pas être arrondies à l'euro supérieur.

Le coût de l'opération est de 25 707, 72 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Conseil départemental de la Meuse/Mission Histoire :	5 000,00 €
- Direction de la Mémoire et des Archives :	3 000,00 €
- LEADER Gal zone Ouest du PnrL :	10 765,00 €
- Subvention exceptionnelle :	1 800,00 €
- Commune :	5 141,72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de création d'un circuit de découverte des sites de la guerre 14-18
- Approuve le plan de financement
- Charge Madame le Maire de procéder aux demandes de subventions : auprès du Conseil départemental/mission Histoire pour un montant de 5000 €, de la direction de la Mémoire et des Archives pour un montant de 3 000 €, de LEADER Gal Zone Ouest du PnrL pour un montant de 10 765 €, de la réserve parlementaire exercice 2017 pour un montant de 1 800 €.

Nouveaux statuts de la communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre :

La Présidente ouvre la séance et rappelle la délibération prise le 8 novembre dernier concernant la loi NOTRe et l'extension des compétences des communautés de communes. Les statuts de la communauté de communes Côtes de Meuse Woëvre (CCCMW) ont été modifiés en conséquence et il est demandé de les approuver.

Par délibération n° 68 du 08/11/2016, le conseil municipal avait refusé les nouveaux statuts considérant en particulier que des informations principales comme la représentation des communes n'étant pas clairement précisées dans le projet de statut communiqué, elles conduisaient à des incertitudes.

Monsieur le Président de la CCCMW ayant apporté les éléments juridiques nécessaires, soit que :

-La CCCMW faisant partie des dispositions hors accord local, un siège par commune est attribué au-delà de l'effectif fixé par le tableau III (L5211-6-1- IV-2°), les 39 sièges actuels sont maintenus, chaque commune est représentée.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Adopte les nouveaux statuts de la CCCMW à l'unanimité,
- Soutient la proposition de Jacques Mézard pour permettre de rallonger d'un an le délai d'entrée en vigueur des nouvelles intercommunalités, adoptée par le Sénat en première lecture le 7 avril 2016,
- Demande à Monsieur le Président de la CCCMW d'améliorer en amont auprès des maires la préparation des décisions,
- Demande à Monsieur le Président de la CCCMW qu'un travail prospectif conduisant à une vision volontariste et entreprenante de la coopération intercommunale soit mené pour anticiper l'avenir de la CCMW.

Installation de composteurs en pied d'immeuble :

La Présidente ouvre la séance et explique qu'une locataire d'un logement communal a suggéré d'installer un composteur pour les appartements de l'immeuble qu'elle habite au sein du bâtiment de la mairie à Buxières. Cette proposition contribuant significativement à la réduction des déchets et à la sensibilisation des habitants est à soutenir. Pour la mettre en œuvre, la Commune a fait appel à la Communauté de Communes Côtes de Meuse Woëvre (CCCMW) et au Syndicat Mixte d'Etudes des Traitements des déchets ménagers et assimilés de la Meuse (SMET) qui met à disposition les composteurs et forme les utilisateurs et la personne référente.

Aussi pour concrétiser le partenariat et assurer le suivi de cette démarche, une convention est passée entre la commune, la CCWM et le SMET.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'installation de composteurs en pied d'immeuble à Buxières,
- Approuve la convention de partenariat entre la commune, le SMET et la CCCMW,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention et à mener à bien l'opération,
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour procéder ultérieurement à la même installation pour les logements du bâtiment de la mairie de Woinville.

Fixation des loyers des logements communaux de la mairie de Woinville :

La Présidente ouvre la séance et rappelle aux membres du Conseil municipal les travaux de rénovation et d'amélioration des performances thermiques et énergétiques de deux logements communaux dans le bâtiment de la mairie de Woinville, celui du premier étage (droite) de 94.90 m² et celui du rez de chaussée de 91.13 m².

Vu les travaux réalisés le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant du loyer mensuel pour ces deux logements à 440 € auquel s'ajoutera 10 € de charges.

Le Maire a toute latitude pour choisir les futurs locataires.

Cession gracieuse à la Commune d'une partie du terrain faisant l'objet d'un échange entre Madame Anne-Françoise DEGRAVE et Monsieur Edmond VUILLAUME.

La Présidente ouvre la séance et informe les membres du Conseil municipal que la commune a reçu une demande d'intention d'aliéner pour un échange entre Madame Anne-Françoise DEGRAVE et Monsieur Edmond VUILLAUME tous deux domiciliés à Buxerulles.

L'échange des parcelles est ainsi établi :

Mme DEGRAVE Anne-Françoise échange les parcelles 092 ZC 20 et 20 lieudit « La Dormaire » et 092 AA 50 « le Village » contre les parcelles 092 ZB 22, 23 et 24 lieudit « Méele » et ZE 48 et 49 lieudit « Fauconrupt » à Monsieur VUILLAUME Edmond.

Madame le Maire rappelle le projet d'aménager les espaces environnant la place de la fontaine ronde à Buxerulles. Pour cela, une partie du terrain cadastré 092 ZE 50 faisant partie de cet échange intéresserait la commune.

Après contact pris avec Monsieur Edmond VUILLAUME il est convenu que ce dernier céderait gracieusement une superficie d'environ 16 m² de la parcelle cadastrée 092 ZE 50 qu'il échange avec Madame Anne-Françoise DEGRAVE.

Il est également convenu que Monsieur Edmond VUILLAUME construira un mur de soutènement du talus qui borde cette parcelle et la rue de l'église et que la Commune prendra en charge 50% du montant des matériaux nécessaires à la réalisation du mur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la cession d'une partie de la parcelle cadastrée 092 ZE 50,
- de faire intervenir, à sa charge, un géomètre afin de numérotter la parcelle créée,
- de prendre en charge 50% du montant des matériaux nécessaires à la réalisation du mur de soutènement.

INFORMATIONS

GRIPPE AVIAIRE

A la suite de la détection de nouveaux cas d'influenza aviaire chez les oies sauvages en Hongrie, Pologne, Allemagne, Croatie, Pays-Bas, Danemark, à la frontière entre la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche et autour du lac de Constance, l'Agence nationale d'évaluation de la sécurité sanitaire a rendu un avis imposant d'élever le niveau de risque pour le territoire national.

Les mesures de confinement s'appliquent à toutes les communes. (Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique).

Aussi, si vous êtes propriétaires de volailles ou si vous avez l'intention d'en avoir, vous êtes informés que vous devez prendre des mesures de confinement des volailles ou la pose de filets empêchant tout contact avec les oiseaux sauvages de façon à éviter la propagation de ce virus.

Pour toute information : <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire> ou affichette apposée sur les panneaux des mairies ou disponibles sur la banque d'accueil de l'entrée de la mairie.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Vous pouvez consulter les projets de zonage et de règlement à la mairie **jusqu'au 12 janvier 2017**.

Pour la suite, le calendrier est le suivant : arrêt du projet de PLU en conseil municipal en janvier 2017 (deuxième quinzaine du mois) suivi de la consultation des services entre février et avril 2017 pour une approbation en mai ou juin 2017.

A NOTER ! VOUS ETES INVITES : SAMEDI 21 JANVIER 2017 A 11H - MAIRIE DE WOINVILLE

Les travaux d'aménagement de la place des abbés Castillard sont terminés. Il reste à procéder à la végétalisation. Les travaux d'amélioration de la performance énergétique et de rénovation de 2

logements situés dans la mairie à Woinville sont en phase de finition. La date retenue pour l'inauguration de l'ensemble de ce programme est fixée au **samedi 21 janvier 2017 à 11h à Woinville**. C'est avec plaisir que nous vous convions à cette cérémonie, laquelle sera aussi l'occasion de vous présenter les vœux de la municipalité.

NOUVEAUX HABITANTS

Vous êtes invités à vous faire connaître en mairie afin de vous apporter toutes informations utiles à vos démarches et à votre vie quotidienne au sein de nos villages. En particulier, pour que vos enfants bénéficient des activités qui sont menées par l'Association Sportive et Culturelle de Buxières, Buxerulles, Woinville ou par la commune de Vigneulles dont Buxières-sous-les-Côtes prend en charge la différence de coût pour les jeunes de la commune.

Venez aussi le 21 janvier, c'est l'idéal pour faire connaissance avec les habitants.

PACTE RURALITE DE LA REGION GRAND EST

Le Président du Conseil Régional, Philippe RICHERT, a lancé le 25 janvier 2016 les travaux permettant d'établir pour les prochaines années un Pacte en faveur des territoires ruraux du Grand Est. Le lien pour la consultation des citoyens vous a été communiqué (voir info sur bulletin n° 77). Philippe RICHERT consulte maintenant les élus.

Si vous le souhaitez, rejoignez-nous **le samedi 7 janvier 2017 à 9h30, salle de Buxières**, pour participer à notre réponse.

FIBRE OPTIQUE : UN POINT D'INFORMATION

La Région Grand Est et le Département de la Meuse sont en ordre de marche pour la pose de la fibre optique. L'appel à candidatures pour assurer la délégation de service publique sera normalement lancé pour cette fin d'année. Le début des travaux de déploiement de la fibre sont prévus au mieux mi 2018, au plus tard fin 2018. Ils devraient s'étendre sur 7 ans en 2 phases. La commune est retenue en 2^{ème} phase. L'enquête faite auprès des habitants en 2015 avait montré que nous étions loin du 10 MG affiché par ORANGE. Ces résultats ont été transmis à la communauté de communes et à ORANGE. Bien conscients que le haut débit est incontournable pour le développement de notre territoire, nous avons demandé une solution d'attente acceptable, soit celle qui consiste à renforcer le réseau ; c'est ORANGE qui décide de le faire ou non. L'année dernière cette solution avait été proposée par ORANGE, mais plutôt mal étudiée : 48 poteaux en plein paysage de vergers à Buxières alors qu'un Plan paysage est en route, des poteaux à Heudicourt alors que ceux-ci seraient supprimés lors de la 2^{ème} tranche de travaux menée par Heudicourt et aucune montée en débit car il n'y a pas de répartiteur à Heudicourt. Donc de gros inconvénients pour les 2 communes. Même si Buxières avait accordé le passage, Heudicourt aurait refusé ; Monsieur le Maire l'ayant affirmé à chacune de nos réunions.

Interrogée à nouveau, l'entreprise ORANGE fait savoir qu'à la mi-janvier 2017 nous saurons si une nouvelle possibilité de renforcement de réseau pourrait être réalisée pour fin 2017. Depuis, Philippe MANGIN a estimé que la durée des travaux de la fibre pouvait être réduite de 7 ans à 5 ans. Aussi avons-nous demandé par courrier à Sylvain DENOYELLE, Président de la CCCMW qui a dicté les priorités et André JANNOT Vice-Président au Département chargé du Numérique, copie à Philippe MANGIN, Vice-Président à la Région chargé de la Ruralité, à ce que notre programmation soit reconsidérée au vu de la capacité de débit dans la commune et de notre volonté d'étudier notre participation au financement de la pose des prises ; celui-ci étant annoncé à 125 € la prise pour le bloc communal; il y a 237 prises sur la commune.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF IMPACTANTES

Les propriétaires concernés sont ceux dont l'installation a été déclarée « **non conforme avec impact** ». Des réunions publiques vont être organisées dans chaque commune par le Bureau d'études retenu par la CCCMW, Concept Environnement. Il expliquera aux propriétaires, le

dispositif d'aides mis en place par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et le Département de la Meuse pour mettre aux normes leur installation.

A Buxières, cette réunion aura lieu courant du premier trimestre 2017.

N'hésitez pas à prendre contact pour toute information auprès de la mairie ou de la CCCMW. **Un dépliant d'information est disponible sur la banque d'accueil de l'entrée de la mairie.**

*Pour les propriétaires aux installations « non conformes sans impact », qui souhaitent se mettre aux normes, nous renouvelons la proposition de se grouper pour interroger les entreprises ; deux personnes s'étant déclarées intéressées. **Faites-nous le savoir avant le 15 janvier 2017.***

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Un dépliant d'information est joint à ce bulletin. Pour répondre à vos questions, des **permanences** sont tenues par le bureau d'étude désigné par la CCCMW, le Centre Meusien d'Amélioration du Logement, **chaque 1^{er} mardi du mois de 10h à 12h à Vigneulles au siège de la communauté de communes et chaque 3^{ème} jeudi du mois de 14h à 16h à la mairie d'Apremont-la-Forêt.**

Le guide de l'habitat 2016-2017 est consultable en mairie aux heures de permanence.

PLAN PAYSAGE

Julien FLECKSTEIN démarre officiellement sa mission en janvier 2017. Il est embauché par la CCCMW qui a déposé un dossier de demande de subvention FEADER. Il va donc pouvoir se consacrer entièrement aux missions qui ont été définies en réunion du 8 novembre dernier. En bref, cela concerne les outils d'aide à la reprise et à la succession, l'état sanitaire des vergers, la commercialisation, les outils du foncier, les vergers familiaux. Nous tenons à votre disposition le détail des mesures qui ont été validées par le comité technique « foncier » du Plan paysage. La commune suit de près ce programme.

UNE FILIERE LAINE EN CONSTITUTION EN GRANDE REGION avec 17 partenaires de Lorraine, du Luxembourg, de Wallonie, de Sarre et du Palatinat Rhénanie

Un beau projet qui va s'étendre à la Grande Région grâce au dynamisme et la persévérance d'une association wallonne qui a monté un dossier Interreg (fonds européens) et qui vient d'être retenu.

Toute personne (éleveur professionnel, amateur, tondeur, artisan, musée, entreprise, association patrimoniale ou d'élevage, administration, designer, styliste, école...) pourra prendre contact avec les animateurs de la filière pour être informée des actions menées. **Toute personne en Grande Région**, qui a un projet valorisant la laine locale peut être accompagnée (technique et faisabilité « laine » par la Filière Laine et faisabilité économique et plan de financement par ALEXIS Lorraine).

L'accompagnement est gratuit en Meuse.

Contact : Ygaëlle Dupriez, coordinatrice

0032 (0) 63 57 77 02 (fixe) - 0032 (0) 472 31 55 52 (portable)

ygaelle@laines.be

LA FILIÈRE LAINE RECRUTE :

➤ **OFFRE D'EMPLOI DE CHARGÉ-E DE MISSION EN BELGIQUE**

Lieu de travail : Marbehan puis vraisemblablement région de Redu. Nombreux déplacements à prévoir en Lorraine, Grand-Duché de Luxembourg et Wallonie.

Démarrage courant janvier 2017

Envoyer CV et lettre de motivation à ygaelle@laines.be avant le 21/12/16.

Examen écrit : travail à remettre pour le 04/01/17

Examen oral semaine du 09/01/17.

Offre d'emploi : <http://laines.be/petites-annonces/article/offre-d-emploi-charge-de-missions>

➤ **OFFRE DE STAGE**

Un sujet de mémoire passionnant et utile pour la Filière laine. Recherches et proposition dans des secteurs aussi variés que le design, le marketing, le web et l'e-commerce, les études de marché, la pédagogie, la communication, etc. Tous les sujets peuvent être construits ensemble.

Contact : filiernelaine@laines.be - 0032 63 57 77 02

DES PHÉROMONES POUR LUTTER CONTRE LA PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE

L'ONF travaille avec l'INRA à la recherche de solutions. Ivan DIETRICH, responsable de l'UT ONF de Vigneulles nous communique ce lien pour connaître l'état d'avancement des recherches : <http://www.onf.fr/onf/++oid++5753/@@display advise.html>

CONCERT

Dans le cadre du soutien apporté par la Communauté de Communes aux élèves qui fréquentent le conservatoire de musique de Commercy, la chorale « Les Chansons Enchantées » nous offrira un concert **dimanche 29 janvier à 16h à l'église de Buxières**. L'entrée est gratuite.

Le secrétariat de mairie reste ouvert pendant la période des fêtes, aux heures de permanence.

La permanence du maire et des adjoints est tenue les jeudis 22 et 29 décembre.



***LA MUNICIPALITE VOUS SOUHAITE
D'EXCELLENTE FETES DE NOEL ET DE FIN D'ANNEE
ET VOUS DONNE RENDEZ-VOUS LE 21 JANVIER PROCHAIN A 11H !***

Odile BEIRENS

IPNS – ne pas jeter sur la voie publique